

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours :

La Présidente de l'Université de Nantes,

Sur proposition de la Directrice de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 20/12/2021

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1 et suivants, D611-1 et suivants
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié,
Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2021-2022 est établie comme suit :

- Est nommé **président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
JEANNESSON Stanislas	Professeur des universités

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :
(*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée*)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
LAMOUCHE Emmanuel	Maître de conférences des universités
PIMOUGUET-PEDARROS Isabelle	Professeur des universités
ROUSTEAU-CHAMBON Hélène	Professeur des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de l'Université et la directrice de l'UFR sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice de l'UFR
le 20/12/2021

Fait à Nantes, le **21 DEC. 2021**
La Présidente de l'Université

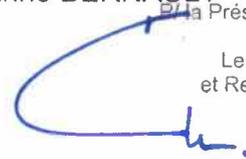
Annick PETERS-CUSTOT

Annick PETERS-CUSTOT
Directrice de l'UFR d'Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie



Carine BERNAULT

Présidente de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-Président Formation
et Ressources Educatives Libres



Arnaud GUEVEL